
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS NATIONAUX DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ

- SESSION 2023 -

Le registre des inscriptions de la session 2023 est ouvert :

du mardi 18 octobre 2022 à partir de 07h00 (heure de Guyane)

au vendredi 02 décembre 2022 à 08h00 (heure de Guyane)

Les concours et examens professionnels susceptibles d'être ouverts au sein de l'académie de la Guyane au titre de la session 2023 sont :

- ✓ Concours interne d'Attaché d'Administration de l'Etat (AAE)
- ✓ Concours unique de médecin de l'éducation nationale
- ✓ Concours de Conseiller Technique de Service Social (CTSS)
- ✓ Examen professionnel pour l'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat (APAE)
- ✓ Examen professionnel de SAENES classe supérieure
- ✓ Examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

Les candidats accèdent au service d'inscription via l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

L'inscription sur Cyclades se déroule en deux étapes :

- 1.** La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
- 2.** L'inscription, à partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné. Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher du bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes :

disalla.bellony@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr



Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.

⇒ Concours interne d'Attaché d'administration de l'Etat

Le concours interne est ouvert aux **fonctionnaires justifiant d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier 2023.**

Les candidats admissibles devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le lundi 24 avril 2023.**

⇒ Concours unique de médecin de l'éducation nationale

Le concours est ouvert aux **titulaires d'un diplôme, pour l'exercice de la profession de médecin, ou être titulaire d'une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine.**

Les candidats constitueront un dossier qui devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- une **copie de leurs titres et diplômes acquis** ;
- un **curriculum vitae** impérativement limité à deux pages ;
- une **note de présentation dactylographiée de cinq pages** au plus, décrivant le ou les emplois qu'ils ont pu occuper, le ou les stages qu'ils ont pu effectuer, et la nature des travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part ;
- la **justification des travaux** et, s'il y a lieu, des activités cités.

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le mardi 14 décembre 2022** (la date de téléversement faisant foi).

⇒ Concours de conseiller technique de service social (CTSS)

Le concours est ouvert **aux membres du corps interministériels des assistants de service social des administrations de l'Etat, justifiant au 1er janvier 2022 d'au moins six ans de services effectifs.**

Les candidats admissibles devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le mardi 14 décembre 2022** (la date de téléversement faisant foi).

⇒ Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (APAE)

L'examen professionnel est ouvert aux candidats, **ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.**

Les candidats admissibles devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le mardi 14 décembre 2022** (la date de téléversement faisant foi).

⇒ Examen professionnel de SAENES classe supérieure

L'examen professionnel est ouvert aux **fonctionnaires au 6^{ème} échelon de la classe normale du corps de SAENES et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

Les candidats admissibles à cet examen professionnel déposeront le dossier de RAEP, en **04 exemplaires**, au Rectorat - Division des Examens et Concours - Site de Cépérou, **dans les 8 jours à compter du lendemain de la date de proclamation des résultats d'admissibilité.**

Un mail sera transmis aux candidats admissibles pour les en informer.

L'accueil du site de Cépérou est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

⇒ Examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

L'examen professionnel est ouvert aux **fonctionnaires justifiant d'un an dans le 6^{ième} échelon de la classe supérieure du corps de SAENES et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

Les candidats inscrits à cet examen professionnel déposeront le dossier de RAEP, en **04 exemplaires**, au Rectorat - Division des Examens et Concours - Site de Cépérou **au plus tard le mardi 14 décembre 2022 à 12h00.**

Un mail sera transmis aux candidats admissibles pour les informer des résultats d'admissibilités.

L'accueil du site de Cépérou est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Attention : Pour cet examen, afin de garantir l'anonymat de son dossier de RAEP, le candidat devra veiller à ne jamais mentionner son nom dans aucune des descriptions qu'il sera amené à faire ou dans les documents qu'il joindra à son dossier. Dans le cas contraire, le dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture d'anonymat et le candidat sera éliminé.

Les dossiers de RAEP ou les fiches individuelles seront disponibles dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Les formulaires ». L'absence de dossier ou de RAEP ou leur transmission après les dates entraîneront l'élimination du candidat qui ne sera pas convoqué aux épreuves d'admission

☞ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous informons que les conditions d'inscription indiquées dans ce présent avis sont succinctes. Vous retrouverez toutes les informations relatives aux concours des personnels administratifs, sociaux et de santé (conditions d'inscription, textes officiels de la session 2023, postes offerts aux concours) sur le site du ministère

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

Les registres d'inscription aux concours ASS déconcentrés et recrutements réservés déconcentrés : infirmière, assistante de service social, adjoint administratif, secrétaire administratif etc. seront susceptibles d'ouvrir du 14 février 2023 au 14 mars 2023 via l'application Cyclades.